



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le **syndicat européen**



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

**BLOCKCHAIN-MARENOSTRUM
CUP C97F22000030001**

**AVIS DE SÉLECTION
EXPERT EXTERNE
TRADUCTEUR
FRANCOPHONE**

PROJET :

Vu sur :

Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 établissant les règles financières applicables au budget général de l'Union ;

Règlement (CE, Euratom) n. 2988/95 du Conseil, du 18 décembre 1995, relative à la protection de la intérêts institutions financières des Communautés européennes ;

Règlement IEV (CE) 232/2014 du Parlement européenne et de Conseil , du 11 mars 2014, qui établit un instrument Voisinage européen ;

Règles communes de mise en œuvre IEV [Règlement (UE) n° 236/2014] établissant des règles et modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de financement de projets de l'Union

Règlement d'exécution IEV CTF (Règlement (CE) n° 897/2014) du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés au titre du règlement

(UE) non. 232/2014 du Parlement de la Conseiller Ce établit un Instrument Accord européen de voisinage et modifications ultérieures ;

Règlement (UE) n°. 1407/2013 du Commission , du 18 décembre 2013, relative à la candidature de la articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européen ail aide de minimis ;

Le programme opérationnel Joint ENI CT Italie Tunisie 2014-2020, adopté par la Commission Union européenne le 17 décembre 2015 (décision n° C(2015) 9131 ;

Tous les manuels et directives publiés par le Programme , en leur dernier version ;

La convention de financement _ signé entre la Commission européenne et tunisienne ;

Normes et dispositions nationales applicables au récipiendaire principal et aux partenaires et contenues Dans le système de gestion et de contrôle _ documentaire ;

L' accord de subvention et tous ses attaché , signé entre le Bénéficiaire Principal et l' Autorité de Gestion .

Le décret de la directeur général non. 186 du 04/12/2022 l' admission au prêt a été ratifiée de la Projet "BLOCKCHAIN"

Programme cofinancé de l'Union européen



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le **syndicat européen**



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

I. CONTEXTE

CADRE GENERAL.

Portée du programme ENI de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020, le COSVAP- District de pêche et de croissance bleue comme partenaire n.2 du Projet BLOCKCHAIN MARE NOSTRUM , avec le groupe de partenaires :

Association interprofessionnelle des produits de pêche - Bas de ligne; gipp

So. Management De l'environnement Ltd __ ET

les services SQLI ;

Municipalité de Mazara del Vallo ;

Cermed ;

Poursuivra les objectifs suivants

Etant donné que le projet prévoyait des activités structurantes sur 24 mois (2020-2022), les retards dans la signature de la convention de financement ont entraîné une concentration pour une durée maximale de 15 mois , sauf extensions de la projet . Le projet vise à satisfaire les consommateurs et permet entreprises poisson des locaux Italien et tunisien à garantir transparence créer une "BLOCKCHAIN". Le projet créera deux pôles de coopération traverser la frontière Ce ils interagissent avec l'objectif commun de développement , d'intégration et de transfert de technologie .

La blockchain est la technologie parfaite pour les produits de la pêche : reproduction numérique de l'historique du produit, accès en temps réel à nouvelles à travers tableau de bord et, en cas de problème, la possibilité de reconstituer la chaîne d'approvisionnement pour en identifier la cause. .

Le projet encourage les parties prenantes à partager les données. Cela donnera plus de visibilité et de force aux petites et moyennes entreprises de la méditerranéen

II. BUTS :

la communication interne et externe et la échange de savoir-faire pour mettre en œuvre la coopération traverser la frontière Entre Italie et Tunisie

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

L'objectif immédiat de MARE NOSTRUM est de donner plus d'intensité à la coopération entrepreneuriale avec la création d' un Chaînes de blocs commun visant au développement , à la qualification et à l'intégration du



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le **syndicat européen**



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

secteur de la pêche artisanale en Italie et en Tunisie. A la fin du projet, les participants pourront promouvoir cette méthodologie pour faciliter son extension à d'autres communautés de pêche artisanale, assurant ainsi la pérennité du projet.

DISTRICT DE PÊCHE ET ACTIVITÉS DE CROISSANCE BLEUE DANS LE PROJET

- Planifier la communication -
Le plan de communication comprendra les objectifs, les destinataires, les messages clés par groupe cible, les canaux
Communication, activités de communication prévues, indicateurs par groupe
Cible, moyens de vérification et retour d'information, ressources humaines et ressources financières.
- impliquera de petites entreprises de pêche pour participer au projet
- Actions d'évaluation _pour décrire la valeur ajoutée produite par les initiatives de mobilité entre l'Italie et Tunisie.

TÂCHES / RESPONSABILITÉS / TÂCHES AU BESOIN

Nous recherchons une figure professionnelle spécialisée dans la traduction de l'italien vers l'anglais, à placer dans le segment Expert.
Une procédure de sélection a été lancée au moyen d'une confrontation de curriculum vitae et d'un entretien d'aptitude pour l'attribution du no. 1 mission professionnelle visant à communiquer et diffuser les activités du projet.

Article 1

ACTIVITÉ OBJET DE LA MISSION

La tâche consiste à garantir une assistance technique appropriée au Comité pour la traduction de tous les supports de communication documents internes pour lesquels une traduction sera nécessaire.

En particulier, le rôle devra soutenir le Comité dans la réalisation des activités suivantes :

1. traduction du contenu général du site Web;
2. traduction de tous les supports de communication (brochures, roll -ups...)
3. Service de chuchotement simultané lors d'événements internationaux programmés.



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le **syndicat européen**



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

Article 2

Les conditions d'admission à la sélection visée au présent avis public, sous peine d'exclusion, sont :

- connaissance de langue française (langue 1) en tant que locuteur natif au niveau C2 (connaissance parfaite) et de l'italien (langue 2) au moins au niveau C1 (connaissance approfondie). Ces connaissances font référence au « Cadre européen commun de référence pour les langues » et seront vérifiées lors des épreuves du concours ;
- éventuellement master/diplôme de spécialisation obtenu dans l'une des filières suivantes : langues modernes pour la communication et la coopération (LM-38), traduction et interprétation spécialisées (LM-94), langues et littératures modernes euro-américaines (42/ S), langues étrangères pour la communication internationale (43/S), traduction littéraire et technico-scientifique (104/S), relations internationales (LM 52) Italie, reconnue comme équivalente à l'une des qualifications ci-dessus pour participer à des compétitions. La demande de reconnaissance d'équivalence doit être présentée à la Présidence du Conseil des Ministres - Département de l'Administration Publique - au plus tard à la date de l'épreuve écrite ;
- expérience professionnelle acquise dans un contexte international ;
- Jouissance des droits civils et politiques dans les pays d'origine ou d'origine ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation et ne pas avoir de procédure pénale pendante empêchant, conformément aux dispositions en vigueur en la matière, l'établissement de la relation de travail avec le Public Administration;
- Excellentes connaissances informatiques des programmes de traitement de texte, de tableur et de présentation,
- aptitudes à la communication, à l'organisation et à la présentation ;
- La documentation du candidat doit être en italien et en français (langue officielle du projet);

Article 3

MODE D'EXÉCUTION ET DURÉE

Le professionnel est tenu d'accomplir toutes les activités, même accessoires, nécessaires au bon respect des obligations contractuelles et la parfaite exécution de la prestation confiée. Dans l'exercice de ses fonctions, le Professionnel agit en accord et sous la supervision du Client (en la personne du Coordonnateur du Projet).

Le professionnel s'engage à exercer son activité en coordination avec le groupe de travail, à cet effet la participation du professionnel aux réunions de coordination avec les sujets précités en ligne ou en présence est



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le **syndicat européen**



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

envisagée . La mission durera à compter de la date de signature de la contracter jusqu'à la fin de projet prévu le 31/12/2023 sauf extensions par la JMA.

Article 4

COMPENSATION

La rémunération totale pour la durée de la mission, TVA et charges sociales et prévoyance comprises, est de **6 000,00 €**

Le paiement se fera en trois (3) versements comme suit :

- 1- Premier versement égal à 30% du montant convenu 90 jours après la signature du contrat sur présentation de la facture et des feuilles de présence dûment remplies ;
- 2- Deuxième versement égal à 30% du montant convenu sur présentation du rapport intermédiaire et réception du deuxième préfinancement par JMA et présentation de la facture ou du reçu
- 3 dernière tranche à équilibrer et avant expiration naturel de la projet

Article 5

DATE DE DÉBUT PROVISOIRE

Le début de la collaboration est subordonné à l'avis de sélection dûment signé par le représentant du COSVAP.

Article 6

LIEU DE TRAVAIL

Le candidat pourra exercer son activité de manière autonome par e-mail ou autres formulaires télématiques, réunions en ligne ou sur la plateforme . Si nécessaire pour participer lors de certaines réunions en présentiel au



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le **syndicat européen**



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

siège du COSVAP ou chez certains partenaires du projet, l'expert doit assurer la présence physique, les frais des missions seront couverts par le budget du projet.

Article 6

SOUSSION DES CANDIDATURES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION

Le formulaire de demande (AF) doit être compilé selon le formulaire ci-joint (Annexe A), daté et signé par le demandeur (sera original, copie numérisée ou PDF signé numériquement sont acceptés).

Le formulaire de demande doit être accompagné de :

- CV européen (ils seront acceptés originaux, copie scannée ou pdf avec signature numérique);
- Une copie d' une pièce d'identité valide ;

Le formulaire de candidature _ doit être envoyé par mail _ certifié (PEC) districtpesca@consorzio-pec.it avant le 4 avril 2023 à l'attention du Dr Angelita Marino (coordinatrice du projet).

L'objet de l'e-mail doit indiquer ce qui suit : « SÉLECTION D'UN TRADUCTEUR **LANGUE FRANÇAISE**

n— PROJET BLOCKCHAIN - Marenostrum -

. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité de sélection _ adoptera ce qui suit critères de sélection . _

Expérience professionnelle internationale	10 points chaque année de plus que ce qui est requis pour participer.
toute qualification (diplôme spécifique, master, certificats), qui sera évaluée à la discrétion du comité de sélection aux fins du classement final.	10 points
Connaissance d' une troisième langue étrangère	1 point pour chaque langue connue

La date limite de dépôt des candidatures est le 30 janvier 2023. Coursus reçus à la date prévue seront examinés par la commission nommée par le conseil d' administration du COSVAP - District du Pêche et de la Croissance Bleue



*PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020*



Programme _ cofinancé par
le **syndicat européen**



*QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE*

Dans le cas venir un unique candidat, la commission analysera le profil envoyé et, en présence des conditions demandé, assignera la mission.

Article 7

SOUSSION DES CANDIDATURES ET PROCÉDURES DE SÉLECTION

Les données Ce ils entreront en possession de la District du Poisson et Croissance Bleu - COSVAP, ils viendront traitées en vertu et pour les effets de la Décret législatif 196/2003 et conformément à du article _ 13 et 14 de

Règlement (UE) n°. 2016/679 du Parlement européenne et de la Conseiller du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physique en ce qui concerne le traitement

De la données données personnelles, ainsi que la libre circulation de ces données (Règlement général sur la protection des données, ci-après également « Règlement » ou « RGPD ») et que abroge la directive 95/46 / CE.

Le représentant juridique

Antonino Vincenzo Carlino



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le syndicat européen



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

Annexe A

Formulaire de candidature

Le soussigné

Né au _____

Résident de _____ **rue**

de téléphone _____ **portable**

E-mail _____ **code fiscal**

Demandé

Pour être capable de participer à la sélection de « Traducteur expert de langue française

Et déclare dans un tel sens

- être citoyen _____ ;
 - **jouir des droits _ civils et politiques de la État** _____ ;
 - **ne pas être l'état licencié , exempté ou déclaré résilié de la relation de travail avec un public**
- administrative ;**
- **ne pas avoir été condamné pour confiscation du public bureaux ;**



**PROGRAMME IEV
DEPUIS
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE
ITALIE TUNISIE 2014-2020**



Programme _ cofinancé par
le syndicat européen



**QUARTIER DE PÊCHE
ET LA CROISSANCE BLEUE**

• ces informations _ fourni dans le curriculum vitae, ils sont véridiques , à savoir - conformément à l'article 76 ss

Le décret présidentiel du 28 décembre 2000 n. 445 - relevés mensongère, fausseté en fait e

L'utilisation d'actes les contrefaçons sont sanctionnées par le code droit pénal et par la loi spéciale.

En particulier , déclarez que vous êtes éligible demandée visée au point 2 du _ avis

Concernant le traitement des données _ données personnelles , le soussigné donne son consentement au traitement de la eux-mêmes selon les finalités et les modalités visées dans le décret législatif 196/2003

Et tel qu'édité ;

Annette _

Là suivant documentation pour cela candidature :

1. Curriculum vitae dûment signé ;

2. Photocopie d' une pièce d'identité valide .

3. Autre _____